

Science, Philosophie, Société

Appel à contributions

Comme annoncé, le congrès donnera lieu à une publication, sous la forme d'un volume édité par Alexandre Guay et Stéphanie Ruphy et publié aux éditions Vuibert dans la collection « Philosophie des sciences ».

Seules les contributions qui s'intègrent dans le thème du congrès « Science, philosophie, société » pourront être publiées dans ce volume. Les textes issus des communications ne se rapportant pas au thème du congrès pourront faire l'objet d'une publication dans un numéro spécial de la future revue *Lato Sensu : la revue de la SPS*. Les modalités de soumission et d'évaluation sont les mêmes. Pour plus d'information sur la revue, voir son blog <http://revuesps.blogspot.fr/>

1. Date limite de soumission

Les articles, rédigés en français, devront être soumis au plus tard le **30 octobre 2012**. Des contributions en anglais pourront aussi être acceptées.

2. Format des contributions

- Les soumissions ne devront pas dépasser 35 000 caractères espaces compris.
- Toutes les soumissions devront comporter un résumé court et une suite de mots clés.
- Dans un premier temps, nous n'accepterons les soumissions qu'en PDF et en DOC. Après acceptation, les auteurs s'engagent à mettre leur contribution dans le format demandé.

3. Modalités de soumission

Le dépôt des soumissions se fait exclusivement électroniquement via le site : <http://sps2012.sciencesconf.org/>

Pour le dépôt, il faut procéder comme pour le congrès. Une fois entré dans son compte, il faut aller dans la section « Dépôt > Nouveau dépôt ». Les orateurs qui ont participé à un symposium devront créer un compte pour l'occasion.

- Pour les dépôts concernant les actes (dans le thème), il faut préciser comme type de dépôt « contribution aux actes du congrès ».
- Pour les dépôts pour *Lato Sensu* (hors thème), il faut préciser comme type de dépôt « contribution pour le numéro spécial de *Lato Sensu* ».

La rubrique "Dépôts" n'apparaît qu'après s'être inscrit et identifié sur le site SciencesConf. Important: pour les personnes affiliées à une institution française, lors de la procédure de dépôt, dans la rubrique "Tutelles", le code EPST de l'unité d'affiliation des auteurs doit obligatoirement être renseigné (e.g. pour le CNRS et l'université, ce sera UMRxxxx, EAxxxx, etc.).

4. Date de notification de la décision du comité de programme

Les textes seront soumis à l'évaluation d'un comité éditorial (la liste des membres sera bientôt affichée sur le site), qui sélectionnera les meilleures contributions en vue de la publication. Le comité éditorial fera parvenir ses décisions au plus tard le **10 janvier 2013**.